



Activité du Conseil Scientifique de l'estuaire de la Seine (CSES) - 2015



Installation du CSES renouvelé

- Renouvelé par arrêté le 14 janvier 2015 (arrêté préfectoral en annexe 1)
- 14 membres titulaires
- Élection d'un président et de deux vice-présidentes :
 - M. Louis Alexandre ROMAÑA, Président du conseil,
 - Mme Fabienne PETIT, Vice-Présidente du conseil,
 - Mme Nathalie NIQUIL, Vice-Présidente du conseil
- Établissement d'un règlement intérieur



Dossiers examinés en 2015

Trois séances de travail au cours de l'année 2015 :

- Un avis : la demande d'autorisation des activités de dragages et d'immersion du Grand Port Maritime de Rouen sur les zones intermédiaires et le site de Machu – Appui à l'Autorité environnementale
- Travaux du GPMR avec le CSES depuis 8 ans
- En particulier sur l'analyse multicritère du choix du site et l'étude d'impact en 2015

Dossiers examinés en 2015

- Le conseil a également reçu des informations et débattu autour des sujets suivants :
 - La modélisation par ARTELIA de l'évolution du chenal environnemental réalisé par le GPMH dans le cadre des mesures environnementales de Port 2000
 - Les projets en cours et les projets futurs du GPMH
 - Le lancement de l'étude des fonctionnalités écologiques de l'estuaire aval par la Réserve de l'Estuaire de la Seine
 - La demande d'autorisation d'exploitation du GIE "Les Graves de l'Estuaire" et "Matériaux Baie de Seine" (LGE MBS) d'une concession de granulats marins en baie de Seine

Recommandations générales du CSES à destination du Conseil de l'Estuaire

- **Projets estuariens :**

Les conseillers scientifiques demandent que dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre sur l'estuaire, il soit demandé aux acteurs économiques, et principalement aux Grands Ports Maritimes d'exprimer et de présenter une **vision stratégique d'ensemble et sur le long terme**, de l'occupation de l'espace et la gestion environnementale qui en découle.

Ceci de façon à éviter ce que l'on appelle la « tyrannie des petits projets » et permettre à l'avenir des **mesures de compensation environnementale** plus en rapport avec les vraies nécessités de ce milieu fragile et tant modifié.



Recommandations générales du CSES à destination du Conseil de l'Estuaire

- **Projets en baie de Seine :**

L'accumulation de projets industriels qui se développent sur cette zone (rejets de dragage, extraction de granulats, éoliennes...) ainsi que les mesures de protection (Natura 2000...) conduisent pour chacun à la mise en place de **programmes de suivi ou de surveillance qui se chevauchent** en termes de zones et/ou de paramètres.

Afin d'éviter des dépenses inutiles et de mettre en place une politique cohérente le CSES estime essentiel de mettre en place des **mesures de suivis mutualisées** sur les paramètres clés de la zone, et de pouvoir ainsi prendre en compte les impacts cumulés des nombreux projets, tout en les intégrant au cadre du Plan d'action pour le Milieu Marin